



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JUILLET 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 30 juin 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 13 juillet 2009

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET  
L'ASSOCIATION CAMJI - AVENANT N° 4

Accusé de réception de la préfecture en date du  
vendredi 10 juillet 2009

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Julie BIRET - Mme Elsie COLAS -

**Secrétaire de séance :** M. Patrick DELAUNAY -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Denis THOMMEROT donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Françoise BILLY donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Josiane METAYER
- Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Chantal BARRE
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Michel PAILLEY
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Guillaume JUIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jérôme BALOGE
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Jean-Louis SIMON

**SERVICE CULTUREL**

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET L'ASSOCIATION  
CAMJI - AVENANT N°4**

Monsieur Nicolas MARJAULT Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Dans le cadre de sa politique d'action culturelle, la Ville de Niort a signé, en novembre 2007, une convention avec l'association CAMJI, pour la mise en œuvre par cette association du contrat d'objectifs 2007-2010.

Pour assurer l'ensemble de ses missions, au titre de l'année 2009, une subvention d'un montant de 360 530 € est attribuée au CAMJI.

Etant donné que deux acomptes, de 120 177 € chacun, ont déjà été versés, l'un en janvier 2009 et l'autre en avril 2009, il est proposé à l'Assemblée municipale d'attribuer à l'association le solde de la subvention, soit 120 176 €.

Cette subvention sera imputée sur le chapitre budgétaire 65 3111 6574.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°4 à la convention souscrite avec le CAMJI ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer et à verser au CAMJI le solde de la subvention afférente, soit 120 176 €, suivant les dispositions financières prévues dans l'avenant n°4. Pour mémoire, deux acomptes de 120 177 € chacun ont déjà été versés à l'issue des Conseils municipaux du 8 décembre 2008 et du 30 mars 2009.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Nicolas MARJAULT**